

**ARRÊTÉ DEP-2024-247 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE ARTS DU BOIS OPTION A SCULTEUR ORNEMANISTE, OPTION B
TOURNEUR ET OPTION C MARQUETEUR.**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 27 mai 1983 portant création du certificat d'aptitude professionnelle spécialité Arts du bois comportant trois options : sculpteur ornemaniste, tourneur, marqueteur ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle arts du bois option A : sculpteur ornemaniste, option B : tourneur et option C : marqueteur pour la session 2024 dans l'académie de Paris, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Jean BRUNET, professionnel

Vice-président :

Monsieur Laurent RENAUD-CAMPS, enseignant

Enseignants :


Madame Nathalie LE FLOCH
Monsieur Patrick BLANCHARD
Monsieur Jean Yves RICHARD
Monsieur Daniel METHY

Professionnels :

Madame Rose SANEUIL
Monsieur Vincent MOUCHEZ
Madame Carole SWARZ
Monsieur Felix VOUGNY

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER